



Terre de talents

Achats

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 21 MAI 2024
- affiché en mairie le 21 MAI 2024
- notifié le 21 MAI 2024

Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD

DÉCISION n°2024/189

Objet : Attributions des marchés de travaux relatifs à la réfection des toitures du groupe scolaire Les Bergères élémentaires - Bloc central (phase 4) - secteurs Nord & Ouest : Lot 1 avec la société SARL GIAGNONI, Lot 2 avec la société SASU BOC, Lot 3 avec la société MAINTENANCE TECHNIQUE MULTI SERVICE et Lot 4 avec la société A. CABOCHE & CIE

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le Code de la Commande Publique et en particulier l'article R2123-1 1° ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 23 avril 2024 ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant que la ville des Ulis souhaite réhabiliter les toitures de son groupe scolaire N°2 Les Bergères élémentaires pour les secteurs Nord & Ouest du bloc central et qu'il s'agit de la phase 4 des travaux ;

Considérant qu'une consultation par procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence a été lancée et publiée sur la plateforme Achatpublic et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 07/03/2024, puis le 11/03/2024 pour un avis rectificatif ;

Considérant que les prestations donnent lieu à des marchés de travaux à prix globaux et forfaitaires décomposés en 4 lots :

Lot 1 : Charpente
Lot 2 : Couverture - Etanchéité
Lot 3 : Aménagements intérieurs
Lot 4 : Electricité

Considérant que la date limite de réception des offres a été fixée le 02/04/2024 à 12h00 ;

Considérant que 7 plis ont été reçus dans les délais impartis dont 0 doublon : 2 plis pour le lot 1, 2 plis pour le lot 2, 2 plis pour le lot 3, et 1 pli pour le lot 4 ;

Considérant qu'au regard de l'analyse des offres du lot 1 et ce, conformément aux critères de jugement des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont émis un avis favorable pour retenir l'offre de la société SARL GIAGNONI ;

Considérant qu'au regard de l'analyse des offres du lot 2 et ce, conformément aux critères de jugement des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont émis un avis favorable pour retenir l'offre de la société SASU BOC ;

Considérant qu'au regard de l'analyse des offres du lot 3 et ce, conformément aux critères de jugement des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont émis un avis favorable pour retenir l'offre de la société MAINTENANCE TECHNIQUE MULTI SERVICE ;

Considérant qu'au regard de l'analyse des offres du lot 4 et ce, conformément aux critères de jugement des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont émis un avis favorable pour retenir l'offre de la société A CABOCHE ET CIE ;

DÉCIDE

Article 1

D'attribuer et de signer les pièces contractuelles du marché relatif à la charpente (Lot 1) avec la société SARL GIAGNONI, sise ZAC DE BEL AIR - 3 RUE DES FONDS à FONTENAY LES BRIS (91640), pour un montant global et forfaitaire de 190 378,86 euros HT.

Article 2

D'attribuer et de signer les pièces contractuelles du marché relatif à la couverture et à l'étanchéité (Lot 2) avec la société SASU BOC, sise 31 Rue d'Alsace à AULNAY SOUS BOIS (93600), pour un montant global et forfaitaire de 211 455,67 euros HT.

Article 3

D'attribuer et de signer les pièces contractuelles du marché relatif aux aménagements extérieurs (Lot 3) avec la société MAINTENANCE TECHNIQUE MULTI SERVICE, sise ZA LES BOSQUETS - 60 CHEMIN DES BŒUFS à MERY SUR ORGE (95540), pour un montant global et forfaitaire de 65 295,61 euros HT.

Article 4

D'attribuer et de signer les pièces contractuelles du marché relatif à l'électricité (Lot 4) avec la société A. CABOCHE ET CIE, sise 13 avenue Morane Saulnier à VELIZY (78140), pour un montant global et forfaitaire de 15 585,00 euros HT.

Article 5

Que la durée des marchés est fixée à 3 mois à compter de l'ordre de service de démarrage avec les délais d'exécution des travaux fixés comme suit :

- Date prévisionnelle de préparation de chantier à compter de 05 juin 2024 ;
- Date prévisionnelle de début d'exécution à compter du 06 juillet 2024 ;
- Date de livraison théorique : fin août 2024.

Article 6

De dire que le montant de la dépense est inscrit au budget primitif 2024, natures et fonctions correspondantes.

Article 7

D'exécuter, le cas échéant, à passer et à exécuter tout avenant inférieur ou égal à 15 % du montant global et forfaitaire sur la durée totale du marché.

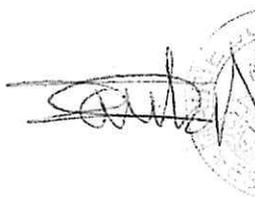
Article 8

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 9

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 17 mai 2024


Sarah JAUBERT
1ère Adjointe au Maire